

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 mai 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique

NOR : AFSP1614315A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5126-4 et R. 5126-105 ;
Vu l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique ;
Vu l'avis du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 31 mars 2016,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe à l'arrêté du 17 décembre 2004 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au 5 « Antifongiques », les spécialités suivantes sont radiées :

| NOM DE LA SPÉCIALITÉ | EXPLOITANT | CODE CIS | CODE UCD | DÉNOMINATION |
|--|------------|-------------|----------|-----------------------------|
| VFEND 50 mg, comprimé pelliculé | PFIZER | 6 383 025 1 | 9240148 | VFEND 50MG CPR |
| VFEND 200 mg, comprimé pelliculé | PFIZER | 6 112 089 3 | 9240131 | VFEND 200MG CPR |
| VFEND 40 mg/ml, poudre pour suspension orale | PFIZER | 6 642 576 7 | 9261788 | VFEND 40MG/ML BUV PDR FL45G |

Art. 2. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 mai 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*
C. CHOMA